

SOS CORAIL

Un programme
Fondation de la Mer
et IFRECOR

Appel à projets

Mangroves : protection et restauration

La Fondation de la Mer et l'IFRECOR lancent un appel à projets SOS Corail pour préserver les mangroves dans les outre-mer français.

Sauvez les mangroves !

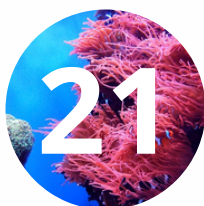
Depuis une trentaine d'années, 20% de la superficie mondiale des mangroves ont disparu, en majorité en raison des activités humaines.

- Ces écosystèmes jouent un rôle primordial contre le réchauffement climatique. Ils sont considérés comme des puits de carbone, avec une capacité de stockage cinq fois supérieure à celle des forêts continentales.
- Elles permettent de limiter l'érosion des sols et de préserver les littoraux des catastrophes naturelles.
- Les mangroves sont aussi une nurserie pour les poissons juvéniles, ainsi qu'une source d'alimentation et d'activité économique pour les populations locales.
- Les mangroves sont présentes sur 10 territoires ultramarins où elles occupent 87 796ha. Ces forêts sont inégalement réparties avec plus de 90% de la surface entre la Guyane (60%) et la Nouvelle-Calédonie (32%). La Nouvelle-Calédonie compte à elle seule jusqu'à 19 espèces de palétuviers.



La Fondation de la Mer a créé, en partenariat avec l'Initiative Française pour les récifs coralliens - IFRECOR, la **plateforme de financement participatif SOS Corail** dédiée au soutien de projets de protection et de restauration des récifs coralliens, mangroves et herbiers en outre-mer. Ce dispositif permet à chaque citoyen, chaque entreprise d'agir en fonction de ses moyens.

SOS Corail, c'est déjà :



projets
sélectionnés



projets en cours de
financement



euros
collectés



Collectivités d'outre-
mer



projets
financés

Date limite de dépôt des dossiers : 2 avril 2024

Pour découvrir le programme, rendez-vous sur soscorail.org

Modalités

Cet appel à projets concerne les outre-mer français et les écosystèmes suivants :

- Mangroves

Les thématiques des projets sont les suivantes :

- Protéger
- Innover
- Connaître
- Sensibiliser

Concernant les projets de recherche, seuls les projets de recherche appliquée seront acceptés.

Les dossiers soumis à une autorisation ou une dérogation doivent avoir reçu une réponse favorable.

Candidature

Contact Fondation de la Mer :

Mme Muriel Barron
mb@fondationdelamer.org
info@soscorail.org

Constitution du dossier :

Fiche projet SOS Corail
3 photos pour illustrer le projet sur la plateforme

Pièces administratives nécessaires :

- Statuts de l'association
- Publication au Journal Officiel
- Composition du CA / dirigeants
- Dernier rapport d'activité
- Dernier rapport financier
- RIB
- Budget prévisionnel 2023-2024
- Justificatif de l'obtention d'une autorisation/dérogation

Processus de sélection

Le processus de sélection se déroule en 2 phases :

1. Validation administrative et budgétaire du projet par la Fondation de la Mer et les membres de l'IFRECOR.
2. Évaluation de la faisabilité et de la pertinence du projet par le comité scientifique.

Pour découvrir le programme, rendez-vous sur soscorail.org

FONDATION
DE LA MER

IFRECOR

Structures éligibles	Associations d'intérêt général ou GIP localisés dans les outre-mer
Budget minimal du projet à financer	15 000 euros
Budget maximal du projet à financer	150 000 euros
Durée maximale des projets à financer	36 mois
Lancement officiel	2 février 2024
Date limite de dépôt des dossiers	2 avril 2024 minuit (heure de Paris)
Annonce des résultats	2 juin 2024
Mise en ligne sur la plateforme	juin 2024